



16 rue du Moulin  
44000 NANTES  
T. 02-40-41-95-46  
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr  
SITE : [www.cgt-nantes.fr](http://www.cgt-nantes.fr)

## SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.

# CTP du 26 novembre 2012



## 1. INTRODUCTION

### 1.A – Approbation du procès verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Votes :

Pour : élus (12), CGT (3), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), FO (3)

## 2. GESTION DE L'EMPLOI

### 2.A – Modification des effectifs et dispositions diverses

#### 2.A.1 Tableau de suivi des effectifs Ville et CCAS : créations, suppressions

Le dossier porte sur l'évolution des postes pour la période d'octobre à novembre 2012. Le solde est de -2 postes pour la Ville et de +1 poste pour le CCAS.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : FO (3)

Abs : CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), CGT(3),

### 2.B – Application du dispositif d'Emplois d'avenir

La ville de Nantes, dans le cadre de la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, met en place un dispositif qui vise la création de 120 emplois d'avenir au bénéfice de jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou peu qualifiés. Ces emplois seront d'une durée d'un an renouvelable deux fois, ils seront principalement affectés dans les directions suivantes :

- Direction des Etablissements Médico-sociaux
- Direction des Solidarités
- Direction de la petite enfance
- Service des espaces verts et de l'environnement
- Direction du Développement associatif
- Direction de l'Education

Les premières concernées sont la DEMS, la Petite Enfance, l'Education et la DDA qui recruteront d'ici fin décembre 2012.

Concernant ce dossier, la CGT ne peut que constater l'empressement de la ville dans la mise en œuvre de cette mesure gouvernementale.

Sur la forme, nous regrettons donc une nouvelle fois d'avoir à nous prononcer sur un dossier déjà bouclé, et les annonces parues dans la presse à ce sujet nous interrogent sur le peu de considération que la ville accorde aux représentants du personnel siégeant dans cette instance.

Sur le fond du dossier, nous craignons que ces emplois d'avenir remplacent des auxiliaires déjà en poste dans la collectivité créant de fait de nouvelles situations de précarité et ce à moindre coût pour la collectivité.

Nous nous interrogeons également sur le devenir de ces emplois à l'issue des 3 ans de contrat et des moyens mis en œuvre pour que ces agents bénéficient de véritables formations qui les conduisent éventuellement à intégrer de façon pérenne la collectivité.

Nous pensons également que ces agents, au regard des missions qui leur seront confiées doivent percevoir l'ensemble des éléments salariaux (RI, NBI..) auxquels ils peuvent prétendre ainsi qu'aux services du COS.

Enfin, nos représentants nationaux ont interpellé à plusieurs reprises déjà le gouvernement quant à la parution des décrets concernant la loi sur la précarité, alors si la ville de Nantes est capable d'autant d'empressement pour mettre en œuvre les emplois d'avenir, nous souhaiterions qu'elle soit capable du même empressement pour interpeler le gouvernement quant à la parution desdits décrets.

En effet, de nombreux agents contractuels ou auxiliaires de la collectivité remplissent les conditions de titularisation ou de cédésation, c'est pourquoi la CGT n'a pas pris part au vote.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4)

Contre : FO (3)

Abst : UNSA (1)

Ne prennent pas part au vote : CGT (3), CFTC (1)

## **3. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **3.A – DRU : Mutualisation du centre d'édition**

Il s'agit de créer une direction logistique mutualisée qui aurait en charge l'ensemble des prestations support aux agents municipaux et communautaires, il est proposé la mutualisation de 9 postes. Ce projet sera développé par le futur responsable du centre d'édition qui arrive début décembre.

La CGT a fait état du matériel obsolète qui doit être remplacé et du risque de suppression de deux postes suite à des départs en retraite.

Votes :

Pour : élus (12),

Contre : CGT (3), CFDT (4), FO (3), UNSA (1), CFTC (1)

## **4. DIRECTION GÉNÉRALE ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES**

### **4.A – DGRN : Projet de charte informatique**

Suite à un audit « informatique et libertés » en 2009 et à l'évolution de la jurisprudence, il s'est avéré nécessaire de réviser la charte informatique existante pour la mettre en conformité avec la réglementation « informatique et libertés », les mesures définies concernent l'ensemble des outils mis à disposition des agents (téléphonie, internet, informatique...).

Pour la CGT, cette charte insiste sur le comportement a priori suspect des utilisateurs sans mettre en parallèle ce que la collectivité doit mettre en œuvre pour que les outils informatiques soient correctement utilisés. Nous avons notamment insisté sur la nécessité d'informer les agents lorsqu'une demande de relevé d'utilisation internet ou de téléphonie était formulée par le DGA à leur rencontre, un refus catégorique nous a été opposé.

Nous sommes également intervenus sur le manque d'information des agents concernant les données confidentielles à protéger, les différents espaces de stockage et la classification de ce qui relève de la sphère privée/personnelle.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1)

Contre : CGT (3),

Abs : CFDT (4), FO (3) CFTC (1),

## **5. DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE À LA COHÉSION SOCIALE ET AUX TERRITOIRES**

### **5.A – Direction de l'Éducation : évolution de l'organisation du Service Municipal de Restauration**

Le dossier qui nous est soumis prévoit la modification de l'organisation du secteur logistique de la cuisine centrale, il est proposé de fusionner les deux secteurs approvisionnement et expéditions. Les principales transformations portent sur deux postes de techniciens et un adjoint technique requalifiés en un technicien et deux agents de maîtrise, ces modifications interviendront au fur et à mesure des départs en retraite de trois agents.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

Abs : CGT (3), FO (3)

### **5.B – Direction de l'Éducation : annualisation du temps de travail de certains agents administratifs**

Il nous est proposé d'annualiser le temps de travail de 14 adjoints administratifs, en effet le respect des règles du badgeage affirmées dans les nouveaux ajustements et notamment le report maximum de 7heures d'un cycle sur l'autre ne permet pas de tenir compte de la forte saisonnalité de leur travail. Une expérimentation a été effectuée depuis février 2012.

La CGT a fait remarquer que les organisations syndicales auraient dû être informées en amont et que l'annualisation contraint les agents à des périodes de congés imposées.

Votes :

Pour : élus (12)

Abst : FO (3), CFDT (4), CFTC (1), CGT (3), UNSA (1)

## **6. DIRECTION GÉNÉRALE À LA CULTURE**

### **6.A – Musée des Beaux-Arts : Temps de travail du service des publics**

L'amplitude de travail des médiatrices culturelles est spécifique, la municipalité propose d'annualiser leur temps de travail à titre expérimental.

Pour la CGT, l'annualisation n'est pas adaptée à leur contexte de travail, à l'heure actuelle le calendrier des expositions 2013 n'est pas connu, la direction proposait au mieux un planning trimestriel. Plus largement, nous avons dénoncé le fait que les nouvelles modalités de gestion du temps de travail mises en œuvre en 2012 par la ville et le butoir de 7h maximum de récupération par cycle ne correspondent pas avec la réalité de la vie des services qui de ce fait proposent des annualisations par défaut. Nous ne souhaitons pas voir à chaque CTP de nouveaux dossiers de ce type.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : CGT (3), FO (3)

Abstention : CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

## **6.B – DGC : Evolution de l'organisation de la DECA/DDC**

En 2011, le CR 41 avait été scindé pour permettre la création du CR 44, après 2 ans de mise en œuvre de cette organisation les moyens humains nécessitent aujourd'hui d'être ajustés entre ces deux CR.

Il est prévu :

- Le transfert de 4 postes du CR 41 au CR 44 (1 poste d'attaché en cellule de gestion, 3 postes d'adjoints techniques)
- Transformation d'un poste de C en B à la régie technique et sécurité du CR 44

La mise en œuvre de cette organisation est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1), CGT (3)

Abstention : CFDT (4), FO (3), CFTC (1),

## **7. INFORMATIONS GENERALES**

### **7.A – Direction du BATI : Ajustements organisationnels du Pôle Maîtrise d'œuvre et du Pôle Conservation et Amélioration du Patrimoine 1 (pour information)**

Il est proposé de renforcer le pôle « conservation et amélioration du patrimoine 1 » par un conducteur d'opérations supplémentaire par redéploiement interne.

Ce dossier a été soumis au CTP de Nantes Métropole du 7 octobre, il nous est présenté pour information et n'a donc pas fait l'objet d'un vote.

Faites connaître les résultats des votes des élus du personnel, ils montrent bien qui défend les salaires et qui soutient la collectivité.

Ci-dessous un bulletin d'adhésion pour vos collègues.

✂ .....

### **Je prends ma carte CGT**

NOM : ..... Prénom : .....

Service : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Adresse personnelle.....:

.....

.....